

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 – Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec, fédérations de sociétés mutuelles d'assurance et fonds de garantie

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine, les documents et les renseignements exigés par celle-ci. Une obligation de dépôt est aussi prévue pour les fédérations de sociétés mutuelles d'assurance et pour les fonds de garantie.

Veillez prendre note que l'état annuel de tout assureur doit être certifié, sous serment, par au moins deux de ses administrateurs et être accompagné du rapport du vérificateur et du certificat de l'actuaire relativement à son rapport annuel sur les provisions et les réserves (article 309 de la Loi). Une obligation similaire concernant l'attestation des administrateurs et le rapport du vérificateur est prévue pour les fédérations de sociétés mutuelles d'assurance (art. 93.188 de la Loi) et pour les fonds de garantie (art. 93.265 de la Loi).

Afin de favoriser des pratiques écoresponsables dans le cadre des travaux liés à sa mission et dans le but d'alléger le fardeau administratif des assureurs, des fédérations de sociétés mutuelles d'assurance et des fonds de garantie (collectivement désignés un « assujetti »), l'Autorité a décidé de ne plus exiger sur support papier les documents dont le dépôt est requis par la Loi, sauf exception.

Ainsi, pour toute divulgation statutaire requise pour un exercice financier se terminant après le 1^{er} décembre 2011, **le dépôt électronique est maintenant obligatoire pour tous les documents et autres renseignements exigés en vertu des présentes**¹. Ce dépôt devra se faire par l'entremise du site Web de l'Autorité, en utilisant le Service de transfert de fichiers (le « STF »).

Lettre datée du 13 décembre 2011 – nouvelle procédure de transmission des données

L'Autorité a transmis, par poste certifiée, une lettre aux assujettis détenant un permis au Québec, annonçant la mise en place du STF, afin de permettre à ceux-ci de déposer leurs états annuels et autres documents directement sur le site Web de l'Autorité. Cette lettre était accompagnée d'une enveloppe scellée contenant le code d'utilisateur et le mot de passe destinés à la personne ressource désignée par l'assujetti.

Avis de l'Autorité – sanctions administratives pécuniaires

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents demandés ci-après, conformément à l'article 405.1 de la Loi. Veuillez prendre note qu'il y a eu une mise à jour de *l'Avis de l'Autorité relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires* (l'« Avis »). Cet avis a été publié au Bulletin de l'Autorité le 16 décembre 2011² (**nouveau**). Ce nouveau cadre de sanctions est en vigueur pour tout dépôt requis à partir du 1^{er} janvier 2012.

¹ Article 25.2 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

² Vol. 8, n° 50, section 5.1, p. 95 à 107

Nous vous invitons à consulter l'Avis sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse, www.lautorite.qc.ca, sous « *Accueil des professionnels / Assurance et planification financière / Assureurs / Formulaires pour l'intervenant du secteur financier - Assureurs / Assurance de dommages / Droits d'exercice* ».

L'Autorité ne transmettra plus annuellement, par lettre, une liste des documents et renseignements requis par la Loi. Cette information vous sera transmise uniquement par info-courriel, via le Bulletin de l'Autorité et sur le site Web de l'Autorité.

Par ailleurs, **l'Autorité n'effectuera plus de rappel personnalisé concernant le dépôt de ces documents et renseignements avant l'échéance.** Nous vous rappelons que chaque assujetti est responsable de déposer les documents et informations dans les délais prescrits par la Loi ou indiqués par l'Autorité. À défaut de respecter ces obligations, l'Autorité appliquera le cadre de sanctions prévu par l'Avis.

Documents devant être déposés

Veuillez consulter les annexes 1 et 2 concernant les exigences spécifiques de l'Autorité pour chaque assujetti et pour les dates de dépôts.

Documents à conserver

La version « papier » des documents portant les signatures, identifiés par un « \diamond » aux annexes 1 et 2, devra être **conservée au bureau de l'assujetti**, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Seule la personne ressource désignée par l'assujetti recevra par courriel une « *Confirmation de la transmission des données financières des fichiers ASCII* » fournie par le STF après les avoir déposés sur le site Web de l'Autorité. Seul le dépôt de ces fichiers fera l'objet d'une confirmation par le système. Si aucune personne n'a été désignée, aucune confirmation ne sera transmise par l'Autorité.

L'Autorité a élaboré un formulaire « *Attestation de conformité des versions* » (**nouveau**). Vous devez compléter cette attestation afin de confirmer que les fichiers (pdf, Excel et ASCII) déposés à l'aide du STF de l'Autorité contiennent les mêmes données financières que celles soumises au vérificateur sur lesquelles son rapport a été produit (état annuel support papier conservé à votre bureau). Cette attestation doit obligatoirement être produite et par conséquent, est sujette à sanction en cas de défaut de production. Si vous produisez un fichier ASCII amendé ou des états financiers amendés, cette attestation devra être remplie et soumise à nouveau à l'Autorité.

Ce formulaire sera disponible sur le site Web de l'Autorité vers la fin du mois de janvier 2012.

Modifications des formulaires et instructions

Cette année, tous les formulaires ont été modifiés pour y intégrer les nouvelles normes internationales d'information financière (« IFRS »). Vous retrouverez aux **annexes 1 et 2** les hyperliens vous permettant de consulter les instructions relatives aux formulaires d'états annuels, ainsi que les modifications apportées aux différents relevés.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Un *guide de l'utilisateur – Service de transfert de fichiers (STF)* (**nouveau**) sera préparé afin d'expliquer aux assujettis la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur le site Web de l'Autorité. Un autre guide sera également élaboré afin de fournir des précisions sur les exigences spécifiques de la Direction de la surveillance des assureurs, concernant, entre autres, les noms de fichiers à utiliser (**nouveau**). Ces guides seront disponibles vers la fin du mois de janvier 2012. Un courriel sera transmis à la personne ressource désignée par l'assujetti lorsqu'ils seront publiés sur le site Web de l'Autorité. Ces guides remplaceront le guide de l'utilisateur pour la transmission électronique des données financières des assujettis.

Si vous avez besoin de support relativement au logiciel de PriceWaterhouseCoopers, vous pouvez communiquer avec Mme Catherine MacLellan au 1 (877) 208-7100.

Si d'autres renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse info-divulgations@lautorite.gc.ca.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC, FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE ET
FONDS DE GARANTIE, DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
ASSUREURS DE DOMMAGES - CHARTE QUÉBÉCOISE			
État annuel P&C-1 ^o fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.lautorite.gc.ca/fr/etats-financiers-pro.html	P&C-1	1 ^{er} mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C1 dûment signé - fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation de conformité des versions ^o (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité sur les pages 20.10 à 20.60.- fichier pdf. Le rapport doit porter sur les états financiers comparatifs (2010-2011)** (nouveau)			1 ^{er} mars 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat ^o fichier pdf ***			1 ^{er} mars 2012
États financiers consolidés vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres avec le rapport du vérificateur dûment signé ^o fichier pdf*** Le rapport du vérificateur devra porter sur les états financiers comparatifs (2010-2011)**			copie «PROJET» 1 ^{er} mars 2012 copie dûment signée 31 mars
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible ^o fichier pdf			
États financiers non-consolidés de l'assureur, des filiales, des sociétés affiliées et autres entités consolidées dans lesquelles l'assureur a une participation, si applicable - fichiers pdf***			1 ^{er} mars 2012
Notes de couverture de réassurance (si applicable) - fichier pdf. L'assureur doit faire parvenir à l'Autorité, dès qu'elles sont disponibles, les notes de couverture afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2012.			1 ^{er} mars 2012
Rapport du Comité de déontologie - fichier pdf***			1 ^{er} mars 2012
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus pour le bénéfice de l'assureur inscrits à la page 70.38 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, pour le bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			1 ^{er} mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf			1 ^{er} mars 2012

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC, FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE ET
FONDS DE GARANTIE, DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
ASSUREURS DE DOMMAGES - CHARTE CANADIENNE ET EXTRA-PROV.			
État annuel P&C-1 ^o fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index.f.aspx?ArticleID=641	P&C-1	1 ^{er} mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C1 dûment signé - fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation de conformité des versions ^o (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal sur les pages 20.10 à 20.60 fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat ^o fichier pdf ***			1 ^{er} mars 2012
États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, avec le rapport du vérificateur dûment signé ^o fichier pdf ***			copie «PROJET» 1 ^{er} mars 2012 copie dûment signée 31 mars
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible ^o fichier pdf			
États financiers des filiales, des sociétés affiliées et autres entités consolidées dans lesquelles l'assureur a une participation, si applicable - fichiers pdf***			1 ^{er} mars 2012
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.38 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			1 ^{er} mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Plan d'affaires pour l'année 2012 - fichier pdf. Ce plan devrait inclure une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).			1 ^{er} mars 2012

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC, FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE ET
FONDS DE GARANTIE, DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
ASSUREURS DE DOMMAGES - CHARTE ÉTRANGÈRE			
État annuel P&C-2 ^o fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index.f.aspx?ArticleID=645	P&C-2	1 ^{er} mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C-2 dûment signé fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation de conformité des versions ^o (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal sur les pages 20.10 à 20.60 fichier pdf			31 mai 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat ^o fichier pdf ***			1 ^{er} mars 2012
États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, avec le rapport du vérificateur dûment signé ^o fichier pdf ***			copie «PROJET» 1 ^{er} mars 2012 copie dûment signée 31 mai
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible ^o fichier pdf			
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.39 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			1 ^{er} mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Plan d'affaires pour l'année 2012 - fichier pdf. Ce plan devrait inclure une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test de suffisance de l'actif pour les succursales (TSAS).			1 ^{er} mars 2012
État mondial, si applicable et dès que disponible fichier pdf			

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC, FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE ET
FONDS DE GARANTIE, DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE			
États financiers - fichiers Word ou Excel et pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation de conformité des versions ^o (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
FONDS DE GARANTIE			
États financiers - fichiers Word ou Excel et pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation de conformité des versions ^o (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			1 ^{er} mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité fichier pdf			1 ^{er} mars 2012

- ◇ La version « papier » de ce document complet avec signatures doit être conservée au bureau de l'assureur **(nouveau)**.
- * Les pdf du P&C-1 et du P&C-2 doivent être complets, en version imprimable et doivent inclure, notamment, l'attestation des administrateurs, le rapport du vérificateur et le rapport de l'actuaire désigné **(nouveau)**. Ceux-ci doivent être conformes à la version « papier » conservée au bureau de l'assureur. Les signatures doivent donc y apparaître.
- ** Rapport du vérificateur sur les années comparatives demandé cette année uniquement.
- *** Fichier pdf permettant d'effectuer des recherches **(nouveau)**.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC,
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
CHARTE QUÉBÉCOISE			
État annuel P&C-1 [◇] fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pro.html	P&C-1	15 mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C1 dûment signé fichier pdf			15 mars 2012
Attestation de conformité des versions [◇] (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité sur les pages 20.10 à 20.60.- fichier pdf. Le rapport doit porter sur les états financiers comparatifs (2010-2011)** (nouveau)			15 mars 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat [◇] fichier pdf ***			15 mars 2012
États financiers consolidés vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres avec le rapport du vérificateur dûment signé [◇] Le rapport du vérificateur devra porter sur les états financiers comparatifs (2010-2011)** fichier pdf***			copie «PROJET» 15 mars 2012 copie dûment signée 31 mars
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible [◇] fichier pdf			
États financiers non-consolidés de l'assureur, des filiales, des sociétés affiliées et autres entités consolidées dans lesquelles l'assureur a une participation, si applicable - fichiers pdf***			15 mars 2012
Notes de couverture de réassurance (si applicable) - fichier pdf. L'assureur doit faire parvenir à l'Autorité, dès qu'elles sont disponibles, les notes de couverture afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2012.			15 mars 2012
Rapport du Comité de déontologie - fichier pdf***			15 mars 2012
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçues au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.38 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			15 mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf	Charte Canadienne et extra-prov.		15 mars 2012

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC,
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
CHARTRE CANADIENNE ET EXTRA-PROV.			
État annuel P&C-1 [◇] fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index.f.aspx?ArticleID=641	P&C-1	15 mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C1 dûment signé fichier pdf			15 mars 2012
Attestation de conformité des versions [◇] (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal sur les pages 20.10 à 20.60 fichier pdf			15 mars 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat [◇] fichier pdf ***			15 mars 2012
États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, avec le rapport du vérificateur dûment signé [◇] fichier pdf ***			copie «PROJET» 15 mars 2012 copie dûment signée 31 mars
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible [◇] fichier pdf			
États financiers des filiales, des sociétés affiliées et autres entités consolidées dans lesquelles l'assureur a une participation, si applicable - fichiers pdf***			15 mars 2012
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.38 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			15 mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf			15 mars 2012
Plan d'affaires pour l'année 2012 - fichier pdf. Ce plan devrait inclure une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).			15 mars 2012

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AYANT UN PERMIS AU QUÉBEC,
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2011**

Titre du formulaire	Hyperliens pour les modifications aux formulaires et instructions	Formulaire	Requis <u>avant</u> le
CHARTRE ÉTRANGÈRE			
État annuel P&C-2 [◇] fichiers pdf*, Excel et ASCII. Le bilan d'ouverture doit être présenté à la colonne 5 des pages 20.10 et 20.20	http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index.f.aspx?ArticleID=645	P&C-2	15 mars 2012
Formulaire d'acheminement du fichier P&C-2 dûment signé fichier pdf			15 mars 2012
Attestation de conformité des versions [◇] (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Attestation des administrateurs (nouveau) fichier pdf			15 mars 2012
Rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal sur les pages 20.10 à 20.60 fichier pdf			31 mai 2012
Rapport de l'actuaire désigné incluant le certificat [◇] fichier pdf ***			15 mars 2012
États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, avec le rapport du vérificateur dûment signé [◇] fichier pdf ***			copie «PROJET» 15 mars 2012 copie dûment signée 31 mai
Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, si applicable, et dès que disponible [◇] fichier pdf			
Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.39 de l'état annuel, si applicable - fichier pdf. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent : « Nous confirmons détenir, au 31 décembre 2011, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur) ».			15 mars 2012
Examen externe des travaux de l'actuaire désigné (examen par les pairs) si disponible - fichier pdf			15 mars 2012
Plan d'affaires pour l'année 2012 - fichier pdf. Ce plan devrait inclure une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test de suffisance de l'actif pour les succursales (TSAS).			15 mars 2012
État mondial, si applicable et dès que possible fichier pdf			

- ◇ La version « papier » de ce document complet avec signatures doit être conservée au bureau de l'assureur (**nouveau**).
- * Les pdf du P&C-1 et du P&C-2 doivent être complets, en version imprimable et doivent inclure, notamment, l'attestation des administrateurs, le rapport du vérificateur et le rapport de l'actuaire désigné (**nouveau**). Ceux-ci doivent être conformes à la version « papier » conservée au bureau de l'assureur. Les signatures doivent donc y apparaître.
- ** Rapport du vérificateur sur les années comparatives demandé cette année uniquement.
- *** Fichier pdf permettant d'effectuer des recherches (**nouveau**).